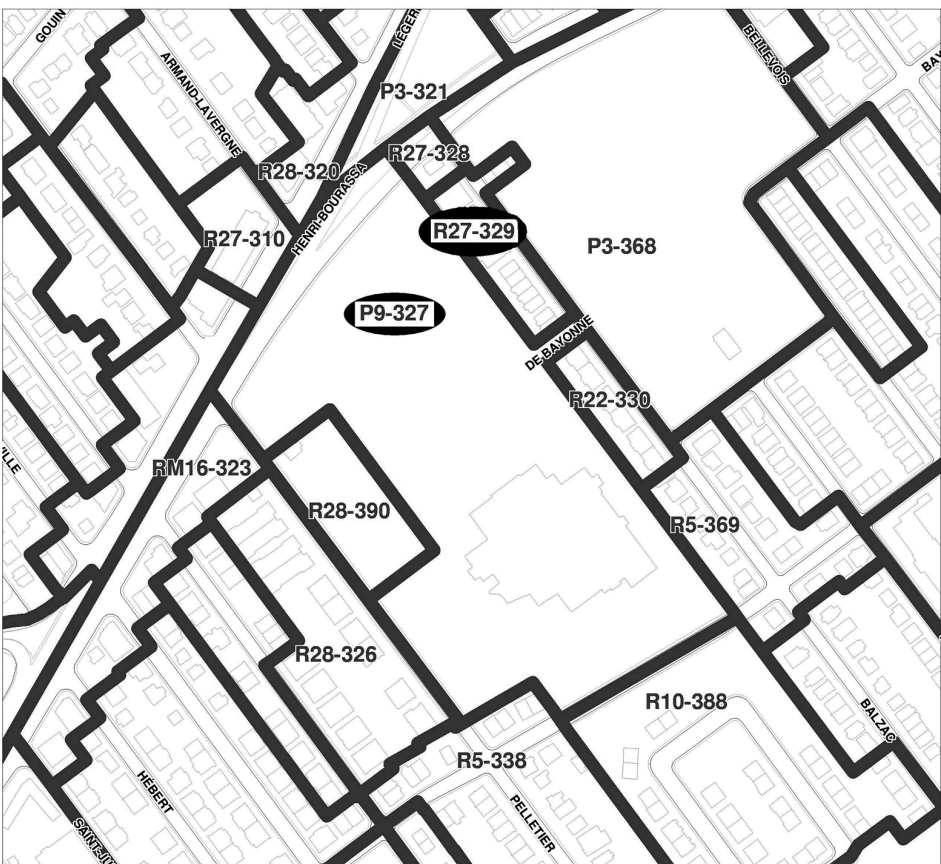


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1562-84 afin d'ajouter l'article 239.3 – Dispositions applicables aux projets publics intégrés et augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone P09-327.

1. Lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 mars 2007, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de Règlement 1562-84 afin d'ajouter l'article 239.3 – Dispositions applicables aux projets publics intégrés et augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone P09-327.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 18 AVRIL 2007 À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.
3. L'objet de ce règlement est d'amender le Règlement de zonage n° 1562 afin de soustraire une partie du lot 1845779 de la zone résidentielle R27-329 afin d'agrandir la zone publique P09 327 et ajouter dans la zone publique P09 327 comme usage complémentaire à l'usage « Établissement d'enseignement », les usages « Hôtel » et « Terrasse extérieure », augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone P09-327 et ajouter l'article 239.3 - Dispositions spéciales applicables à la zone P09 327.
4. Ce projet de règlement vise les zones P09 327 et R27-329, ainsi que les zones contiguës. Le secteur est situé au sud du boulevard Henri-Bourassa, entre les avenues Pelletier et Balzac.



5. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, notamment, il précisera l'endroit où les usages proposés par les modifications se situent ainsi que la signification de ce changement d'usages. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
6. Le projet contient huit dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement 1562-84 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h. Veuillez prendre note que les bureaux seront fermés les 6 et 9 avril en raison du congé de Pâques.

FAIT À MONTRÉAL,
 Arrondissement de Montréal-Nord, ce 28 mars 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate
 Secrétaire d'arrondissement